



BAC PROFESSIONNEL TRAVAUX PUBLICS

RNCP 37385*

OBJECTIFS

Le BAC PRO TP permet d'accéder à un poste de Chef d'équipe et d'évoluer ensuite vers Chef de chantier. Le Chef d'équipe a la responsabilité de réaliser des tâches techniques. Il encadre une équipe d'ouvriers, organise et répartit le travail. Il est en liaison permanente avec le Chef de chantier. Le Chef de chantier, très bon technicien, est aussi un meneur d'hommes. Il est responsable de la qualité technique du chantier et du respect des délais. Il gère les commandes de matériels et de matériaux. Il rend compte de l'avancement du chantier à son conducteur de travaux.

ACTIVITÉS

- Se déplacer et communiquer (routes, voies ferrées, aéroports...);
- Aménager le territoire (voiries, éclairage public, stade, équipements sportifs...);
- Préserver l'environnement en réalisant des ouvrages en génie écologique (éco-pont, collecte et traitement des eaux usées et des déchets, équipements anti bruit et anti-pollution...);
- Produire de l'énergie (barrage, centrale hydraulique et photovoltaïque, parcs éoliens...);
- Acheminer les réseaux essentiels (énergies, télécommunications, eau potable, gaz, haut débit...).

COMPÉTENCES

- Étude et préparation de l'intervention
- Réalisation des travaux
- Réception, contrôle et suivi des travaux

ENSEIGNEMENT

Durée et organisation de la formation :

En sortie de 3^{ème}, la formation s'étend sur 3 ans et en sortie de CAP sur 2 ans, en alternance par apprentissage (un contrat d'apprentissage de 3 ou 2 ans doit être établi avec une entreprise de TP). Le Centre de Formation (U.F.A.) dispense les enseignements généraux, technologique, et une partie pratique ne pouvant être suivies en entreprise.

Cette formation UFA représente :

Bac professionnel en 2 ans ou Bac professionnel en 3 ans :

- 14 semaines en 2^{de} Bac Pro de septembre à juin (490h)
- 20 semaines en 1^{ère} Bac Pro de septembre à juin (700h)
- 19 semaines en Terminale Bac Pro de septembre à juin (665h)

Les semaines d'enseignement en centre sont toutes d'une durée de 35 heures.

Recrutement et inscription des apprentis à l'École des TP :

Il faut soit être issu de classe de 3^{ème} (Bac Pro en 3 ans), ou avoir obtenu un diplôme CAP dans le domaine des Travaux Publics. La pré-inscription à l'École des TP se fait directement sur notre site internet.

Candidature en ligne à partir de janvier. Modalités d'admission & d'accès : Réponse dans un délai de 3 semaines après un entretien et un test de positionnement, admission définitive sous réserve d'avoir un contrat d'apprentissage. Entrée en formation septembre /octobre nous contacter dans les autres cas.

Contenu de la formation :

- Enseignement général : Mathématiques, Sciences, Français, Histoire-Géographie, Éco-gestion, Anglais, EPS
- Enseignement professionnel : Dessin, Topographie, Techniques

de chantiers, Technologie, Réalisation atelier, Prévention Santé Environnement.

Mode d'évaluation :

L'évaluation de cette formation est à la fois en épreuve ponctuelle et en CCF (contrôle en cours de formation).

Poursuite d'études :

BTS Travaux Publics.

MODALITÉS PRATIQUES

Lieu de formation :

- Lycée Les Marcs d'Or : 24 rue de la Motte Giron - 21000 Dijon
- Écopôle Besançon : Rue Auguste Lucien Vérité - 25000 Besançon

Hébergement et restauration :

L'ensemble des UFA dispose de structures permettant d'accueillir les apprentis en internat et en demi-pension.

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des apprentis (avec possibilité de prise en charge d'une partie par l'École dans certaines conditions).

Recherche d'une entreprise d'accueil :

Si le futur apprenti n'a pas trouvé de lui même un employeur, l'École peut l'aider dans ses recherches.

Tarifs des formations :

Le code du travail fixe un principe de gratuité de la formation suivie par les apprentis (art L.62LL-L du code du travail). Ce principe de gratuité s'applique à l'apprenti comme à son représentant légal. Un reste à charge peut être appliqué pour les entreprises accueillant un apprenti en fonction de la formation suivie et du niveau de prise en charge de l'OPCO. L'entreprise peut bénéficier d'une aide à l'apprentissage versée par l'Etat. L'apprentissage versée par l'Etat.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Le CFA adapte les conditions d'accueil à ses formations et d'accès de ses locaux pour les publics en situation de handicap. Pour échanger sur les adaptations possibles, contactez notre référent handicap.

DÉBOUCHÉS

Cette formation vous donne accès aux postes suivants :

- Chef d'équipe
- Constructeur d'ouvrage d'art
- Constructeur de réseau de canalisation
- Constructeur de voirie urbaine
- Constructeur de route